



Saint Nazaire, le 21 novembre 2023

## **UN DÉLÉGUÉ CGT DES PANNEAUX-PLANS MENACÉ DE LICENCIEMENT**

Jeudi 16 novembre, notre camarade Arnaud a reçu, à son domicile, une lettre recommandée le convoquant à un entretien disciplinaire. Cette lettre précise que la direction envisage de lui infliger une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. La lettre de la direction n'évoque pas, comme c'est la règle, les faits qui lui sont reprochés. Pour autant, les événements qui servent de prétextes à cette procédure disciplinaire sont connus de tous dans l'atelier puisque l'encadrement n'en fait pas mystère.

**Les faits** : mardi 7 novembre, Arnaud qui fait les 3X8 est en quart du matin. Avec ces collègues, il constate que dans les sanitaires, tous les dévidoirs d'essuie-mains papier (le gros modèle industriel rose) sont vides. En effet, depuis plus de 2 semaines et la suppression des rouleaux de torchons tissus remplacés par des sèche-mains électriques, les ouvriers n'ont trouvé que cette solution datant du covid pour s'essuyer correctement main et visage. Arnaud passe donc au magasin outillage pour demander qu'on lui mette de côté des rouleaux d'essuie-main, à mettre sur son compte matricule et qu'il viendra les chercher plus tard. Et c'est peu avant la fin du quart qu'Arnaud viendra chercher ces rouleaux pour réapprovisionner les dévidoirs comme d'autres l'ont fait avant lui. Durant le retrait, le magasinier lui reprend des mains 3 rouleaux de papier. Arnaud ne proteste pas mais se retrouve avec seulement 2 rouleaux qui ne vont pas suffire pour approvisionner tous les dévidoirs. Pour Arnaud, l'affaire en reste là et la journée est terminée.

Le lendemain, un débrayage rassemblant des salariés des panneaux-plans, de la PRS et du formage s'est déclenché spontanément provoqué par le ras-le bol de la non prise en compte des demandes répétées touchant à l'hygiène et à la vie quotidienne dans les ateliers : absence de chauffage dans les vestiaires, douches et urinoirs bouchés, aménagement des lieux de pause où l'on ne peut même pas se mettre à l'abri du bruit, suppression des dérouleur en tissus dans les sanitaires...

C'est dans ce contexte que notre camarade a reçu sa lettre le convoquant à un entretien à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

En plaçant le jour de cet entretien le vendredi 24 novembre à 16h, la direction nous montre qu'elle est à la manœuvre... A la manœuvre parce c'est le jour annoncé de l'ouverture des négociations annuelles sur les salaires. A la manœuvre parce l'on ne place pas un entretien disciplinaire par hasard, en fin de semaine, après les plus grosses débauches de la journée.

**La direction est en difficulté** parce qu'elle n'arrive pas à faire admettre aux ouvriers de ce chantier que les conditions de travail, d'hygiène et sécurité peuvent faire l'objet d'économies drastiques.

Elle est en difficulté car, pour les négociations de salaires à venir, les salariés de l'entreprise sont attende de réponses sur :

Le rattrapage de **l'inflation**

La mise en place de **la nouvelle grille de salaire** associée à **la nouvelle classification** qui provoque incompréhension et mécontentement dans l'entreprise.

La mise en place de **la nouvelle grille d'ancienneté** qui sera bien inférieure à celle en vigueur aujourd'hui si la direction applique celle qui est issue de la nouvelle convention collective nationale.

**Dire comme le fait la direction que les salaires ne changeront pas ne rassure personne tant que l'on ne sait rien de la manière dont ces salaires évolueront à l'avenir.**

**La menace de sanction qui pèse sur notre camarade ressemble beaucoup à une tentative d'intimidation** de la part de la direction pour nous faire accepter sans contester dégradation des conditions de travail et érosion salariale.

Cette menace de sanction doit nous alerter d'autant plus qu'elle touche un camarade ayant 17 ans d'ancienneté, connu et respecté comme travailleur dans l'atelier, connu et respecté comme délégué actif, présent et combattif quand il s'agit de défendre les intérêts de ses collègues de travail.

**Cette procédure disciplinaire est sans fondement**, si ce n'est la volonté de la direction de faire taire tous ceux qui ose élever la voix dans ce chantier pour contester ses décisions quand elles vont à l'encontre de l'intérêt des salariés.

**Nous ne devons pas laisser passer une telle tentative de remise au pas qui concerne Arnaud mais aussi l'ensemble des salariés du site.**

**La CGT organise un premier débrayage le vendredi 24 Novembre, à 15H30,  
A l'atelier des Panneaux-Plans, ligne 1 en face du formage  
(à proximité de l'infirmierie principale)**